

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 14**6 janvier 2004****SOMMAIRE**

AB Consulting S.A., Alzingen	669	FIL Distribution S.A., Bettembourg	647
AB Consulting S.A., Alzingen	671	Fiscoges, S.à r.l., Luxembourg	670
Azelis S.A., Luxembourg	657	Intercontinental Distribution «Incodis» S.A.	670
Bridge Services, S.à r.l., Luxembourg	625	Lares Holding S.A., Luxembourg	672
Café La Gruta, S.à r.l., Luxembourg	671	Lorimi S.A., Luxembourg	656
Carodis S.A., Bettembourg	665	Mercury Investments S.A., Luxembourg	666
Cartinia S.A.	670	Modern Treuhand S.A., Luxembourg	667
Carver Securities S.A., Luxembourg	654	Moorefields S.A., Luxembourg	629
Comedia S.A.H. Luxembourg	646	Omnium d'Investissements Immobiliers S.A., Luxembourg	646
Compagnie Financière Taler S.A., Luxembourg ..	626	R.P.E. S.A., Senningerberg	671
Compagnie Financière Taler S.A., Luxembourg ..	628	Road Runner, S.à r.l., Luxembourg	672
Compagnie Internationale de Restauration (C.I.R.), S.A., Luxembourg	665	Sagittarus Agency, S.à r.l., Steinfort	670
Comptoir Foncier du Luxembourg S.A., Grevenmacher	646	Sagittarus Agency, S.à r.l., Steinfort	672
Crédit Lyonnais Asset Management (Luxembourg) S.A., Strassen	634	Sebaco, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	657
D.D.L. Conseil et Investissements S.A., Luxembourg	666	Sopaver S.A., Luxembourg	647
(La) Désirade S.A.H., Senningerberg	671	Sorim S.A., Mamer	669
Egon Finance S.A., Luxembourg	647	StarCapital Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	668
EOS Holdings S.A.H., Luxembourg	649	Stela II, S.à r.l., Bertrange	656
Espace Déco, S.à r.l., Mamer	672	Sybille, S.à r.l., Luxembourg	637
Euro Multi Services S.A., Bettembourg	669	Sybille, S.à r.l., Luxembourg	637
Euro Multi Services S.A., Bettembourg	669	Sybille, S.à r.l., Luxembourg	637
Euroredy S.A., Luxembourg	635	Telicse, S.à r.l., Foetz	671
FIB S.A., First International Broker, Luxembourg ..	665	Terrarosa S.A., Luxembourg	648
		Terrarosa S.A., Luxembourg	649
		Torak, S.à r.l., Wintrange	671
		Ultimo Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	638

BRIDGE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 71.796.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03741, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Lambert

(083580.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE TALER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 72.892.

L'an deux mille trois, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de COMPAGNIE FINANCIERE TALER S.A., R. C. Luxembourg B 72.892, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 90 du 27 janvier 2000.

Les statuts de ladite société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 octobre 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Robert Cuyppers, administrateur de sociétés, 238 Botermelkdijk, B-2900 Schoten.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jacques Bonnier, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les dix mille deux (10.002) actions sans désignation de valeur nominale, divisées en cinq mille et une (5.001) actions de catégorie A et cinq mille et une (5.001) actions de catégorie B, représentant l'intégralité du capital social de neuf millions cinq cent quatre-vingt-treize mille six cent quatre-vingt-quatorze (9.593.694,-) euros (EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société de EUR 7.070.707,- de manière à le porter de son montant actuel de EUR 9.593.694,- à EUR 16.664.401,- par l'émission de 7.373 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2. Souscription et libération des 7.373 actions nouvelles par un apport en nature consistant en 7.373 actions d'une valeur nominale de CHF 1.000,- chacune de la société de droit suisse BANQUE THALER S.A., ayant son siège à Genève (Suisse), 3, rue Pierre Fatio.

3. Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital intervenue et de façon à supprimer toute référence à des catégories d'actions.

4. Modification de l'article 6 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

«La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit de pourvoir provisoirement à son remplacement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.»

5. Ajout d'un 5^{ème} alinéa à l'article 8 des statuts comme suit:

«En cas d'égalité des voix, les administrateurs, désignés sur proposition des actionnaires détenant ensemble le plus grand nombre d'actions, auront une voix prépondérante.»

6. Modification de l'article 10 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

«La Société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie A, avec celle d'un administrateur de la catégorie B et avec celle d'un administrateur de la catégorie C.»

7. Ajout d'un nouveau 2^{ème} alinéa à l'article 13 des statuts comme suit:

«Une assemblée devra également être convoquée à la demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social. Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration à la suite d'un avis indiquant l'ordre du jour envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires.

Si des actions au porteur ont été émises, les convocations seront en outre publiées, conformément à la loi, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, dans un ou plusieurs journaux luxembourgeois.

Si toutes les actions sont sous forme nominative, les convocations pourront être adressées aux actionnaires uniquement par lettre recommandée ou avec accusé de réception.

Une convocation envoyée par lettre recommandée sera considérée comme ayant été remise trois jours ouvrables après l'envoi. Une convocation envoyée avec accusé de réception sera considérée comme reçue un jour ouvrable après sa remise.

En cas d'urgence, les convocations peuvent être faites par fax. Dans ce cas, la remise sera considérée comme ayant eu lieu à la date et à l'heure enregistrées sur le document-fax de transmission.»

8. Remplacement d'un administrateur et classement des administrateurs selon les catégories mentionnées dans l'article 10 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les deux catégories d'actions A et B sont supprimées.

Deuxième résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de EUR 7.070.707,- de manière à le porter de son montant actuel de EUR 9.593.694,- à EUR 16.664.401,- par la création et l'émission de 7.373 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Ces nouvelles actions ont été intégralement souscrites comme suit:

- a) pour 1.072 actions par M. Filip Sabbe, 24, chemin du Nantet, CH-1245 Collogne Bellerive;
- b) pour 450 actions par CEGU S.A., B.P. 523, L-2015 Luxembourg;
- c) pour 920 actions par HERINVEST S.A., B.P. 523, L-2015 Luxembourg;
- d) pour 1.840 actions par LUDOVICA INVEST S.A., B.P. 523, L-2015 Luxembourg;
- e) pour 238 actions par WAMPUM S.A., B.P. 523, L-2015 Luxembourg;
- f) pour 894 actions par M. Josef Stirnimann, 15, chemin des Perrailles, CH-1172 Bougy-Villars;
- g) pour 1.159 actions par M. Dirk Eelbode, chemin de Pinchat 15, CH-1227 Carouge;
- h) pour 800 actions par BANQUE THALER S.A., 3, rue Pierre Fatio, CH-1204 Genève;

tous ici représentés par Robert Cuypers, préqualifié,

en vertu de huit procurations données le 21 respectivement 24 novembre 2003.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

La souscription des 7.373 actions nouvelles a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs et toutes ces actions nouvelles ont été entièrement libérées moyennant un apport en nature consistant en 7.373 actions d'une valeur nominale de CHF 1.000,- chacune de la société de droit suisse BANQUE THALER S.A., ayant son siège à Genève (Suisse), 3, rue Pierre Fatio.

En conformité avec les prescriptions des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport sur l'apport en nature ci-dessus décrit a été dressé en date du 20 novembre 2003 par la FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ce rapport conclut comme suit:

«Conclusion:

La valeur effective des 7.373 actions apportées de la société de droit suisse BANQUE THALER S.A., correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 7.373 actions de la COMPAGNIE FINANCIERE TALER S.A. à émettre en contrepartie, c'est-à-dire EUR 7.070.707,00.»

Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions qui précèdent, l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à seize millions six cent soixante-quatre mille quatre cent et un euros (€ 16.664.401,-), représenté par dix-sept mille trois cent soixante-quinze (17.375) actions sans désignation de valeur nominale.»

Quatrième résolution

L'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit de pourvoir provisoirement à son remplacement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.»

Cinquième résolution

A l'article 8 des statuts il est ajouté un nouvel alinéa 5 ayant la teneur suivante:

«**Art. 8. Nouvel alinéa 5.** En cas d'égalité des voix, les administrateurs, désignés sur proposition des actionnaires détenant ensemble le plus grand nombre d'actions, auront une voix prépondérante.»

Sixième résolution

L'article 10 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 10.** La Société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie A, avec celle d'un administrateur de la catégorie B et avec celle d'un administrateur de la catégorie C.»

Septième résolution

L'article 13 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Une assemblée devra également être convoquée à la demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social. Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration à la suite d'un avis indiquant l'ordre du jour envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires.

Si des actions au porteur ont été émises, les convocations seront en outre publiées, conformément à la loi, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, dans un ou plusieurs journaux luxembourgeois.

Si toutes les actions sont sous forme nominative, les convocations pourront être adressées aux actionnaires uniquement par lettre recommandée ou avec accusé de réception.

Une convocation envoyée par lettre recommandée sera considérée comme ayant été remise trois jours ouvrables après l'envoi. Une convocation envoyée avec accusé de réception sera considérée comme reçue un jour ouvrable après sa remise.

En cas d'urgence, les convocations peuvent être faites par fax. Dans ce cas, la remise sera considérée comme ayant eu lieu à la date et à l'heure enregistrées sur le document-fax de transmission.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.»

Huitième résolution

La démission de Monsieur Ronald Everaert de ses fonctions d'administrateur est acceptée et, par vote spécial, décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Est nommé en son remplacement à partir de ce jour pour terminer le mandat de son prédécesseur Monsieur Jurgen Couvreur.

En conséquence le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Administrateurs de catégorie A

- Monsieur Jurgen Couvreur, administrateur de sociétés, né le 6 janvier 1969 à Gand, Belgique, demeurant à Damweg 40, B-8340 Damme,

- Monsieur Marc Corluy, administrateur de sociétés, né le 18 avril 1937 à Borgerhout, Belgique, demeurant à Bredabaan 879, B-2930 Brasschaat.

Administrateurs de catégorie B

- Monsieur Robert Cuypers, administrateur de sociétés, né le 24 septembre 1950 à Anvers, Belgique, demeurant à Botermelkdijk 238, B-2900 Schoten,

- Monsieur Albert Barroo, administrateur de sociétés, né le 28 février 1951 à Leper, Belgique, demeurant à Vijfwegensstraat 4, B-8902 Leper, Belgique.

Administrateurs de catégorie C

- Monsieur Dirk Eelbode, directeur de banque, né le 12 octobre 1967 à Tielt, Belgique, demeurant chemin de Pinchat 15, CH-1227 Carouge,

- Monsieur Filip Sabbe, cadre de banque, né le 17 novembre 1960 à Ouderghem, Belgique, demeurant au 24, chemin du Nantet, CH-1245 Collogne Bellerive.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Cuypers, M. Prospert, J. Bonnier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, vol. 141S, fol. 54, case 10. – Reçu 70.707,07 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

A. Schwachtgen.

(083850.3/230/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE TALER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 72.892.

Statuts coordonnés, suivant l'acte n° 1574 du 25 novembre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(083853.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

MOOREFIELDS S.A, Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 97.201.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the thirteenth of November.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Mr Michele Canepa, employee, with professional address in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, represented by Mr Gilles Jacquet, employee, with professional address in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 11th, 2003.

2. Mrs Anastasia Vardinoyannis, business woman, residing in GR-Paleo Pshycico (Athens), 19a, Nikoforoy Lytra Street, represented by Mr Gilles Jacquet, prenamed, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 11th, 2003.

Such appearing persons, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a corporation which they form between themselves:

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme, under the name of MOOREFIELDS S.A.

The corporation is established for an undetermined period.

The registered office of the corporation is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 2. The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The corporation may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The corporation may carry out its object directly or indirectly for itself or for the account of third parties, alone or in association, by making any operation which it deems useful for the attainment or development of its object or the object of corporations in which it has participations.

The corporation may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The subscribed capital is set at two hundred thousand Euros (200,000.- EUR) consisting of twenty thousand (20,000) shares with a par value of ten Euros (10.- EUR) each, entirely paid in.

The authorized capital is fixed at two million Euros (2,000,000.- EUR) consisting of two hundred thousand (200,000) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) per share.

The authorized and the subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article 6 hereof.

Furthermore the board of directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these articles of incorporation, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The corporation may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

Art. 4. The shares of the corporation shall be in registered form.

The corporation will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

Art. 5. Any regularly constituted meeting of shareholders of the corporation shall represent the entire body of shareholders of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the corporation.

Art. 6. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Monday of May at 10.00 a.m. and for the first time in two thousand and five.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. The corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the corporation.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. They will remain in function until their successors have been appointed. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 8. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the corporation's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the corporation and the representation of the corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 10. The corporation will be bound by the joint signature of two directors or the single signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 11. The operations of the corporation shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

Art. 12. The accounting year of the corporation shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, two thousand and four.

Art. 13. From the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the corporation as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 14. In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 15. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Subscribers	Subscribed capital EUR	Paid-in capital EUR	Number of shares
1) Michele Canepa, prenamed	10.-	10.-	1
2) Anastasia Vardinoyannis, prenamed	199,990.-	199,990.-	19,999
Total:	200,000.-	200,000.-	20,000

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of two hundred thousand Euros (200,000.- EUR) is as of now available to the corporation.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 4,200.- Euros.

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of the statutory auditors at one (1).

2. Are appointed as directors:

- Mrs Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employee, born in CH-Riaz, on May 19th, 1962, with professional address in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert;

- Mrs Anna Paulissen, employee, born in NL-Asten on June 30th, 1966, with professional address in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert;

- Mr Steve Van den Broek, employee, born B-Anvers on July 26th, 1970, with professional address in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

3. Has been appointed statutory auditor:

MOORE STEPHENS, S.à r. l., statutory auditor, with registered office in L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi and registered at the District Court of Luxembourg City under the number B 42.365.

4. The address of the Corporation is set at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of one year and shall end at the annual general meeting of shareholders enacting the accounts and the balance sheet of the year 2004.

6. The board of directors is allowed to delegate the daily management's powers in accordance to article 9 of the by-laws.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le treize novembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, ici représenté par Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg le 11 novembre 2003.

2. Madame Anastasia Vardinoyannis, femme d'affaires, demeurant à GR-Paleo Pshycico (Athènes), 19a, Nikoforoy Lytra Street, ici représentée par Monsieur Gilles Jacquet prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg le 11 novembre 2003.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de MOOREFIELDS S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à deux millions d'euros (2.000.000,- EUR), représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille cinq.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre de l'an deux mille quatre.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Souscripteurs	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre de parts
1) Michele Canepa, prénommé	10,-	10,-	1
2) Anastasia Vardinoyannis, prénommée	199.990,-	199.990,-	19.999
Total:	200.000,-	200.000,-	20.000

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de deux cent mille euros (200.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 4.200,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, née à CH-Riaz le 19 mai 1962, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert;

- Madame Anna Paulissen, employée privée, née à NL-Asten le 30 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert;

- Monsieur Steve Van den Broek, employé, né à B-Anvers le 26 juillet 1970, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

MOORE STEPHENS, S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.365.

4. L'adresse de la société est fixée à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de un an et prendra fin à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice de l'an deux mille quatre.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Jacquet et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 14 novembre 2003, vol. 467, fol. 32, case 9. – Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mé-morial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 décembre 2003.

A. Lentz.

(081143.3/221/351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Capital social: 1.240.000,- EUR.

Siège social: L-8009 Strassen, 21, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 73.008.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2003

- A été accepté les démissions du poste d'administrateur à compter du 4 décembre 2003 de:

M. François Marais, demeurant 9, Place de Président Mithouard, F-75018 Paris,

M. Yves Choueifaty, demeurant 24 bis, rue du Bois de Boulogne, F-92200 Neuilly sur Seine.

L'assemblée décide de ne pas pourvoir à leur remplacement.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, réf. LSO-AL04246. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083444.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

EUROREDY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 97.207.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg, Europe), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Ricardo Gonzalez, ingénieur, né à Buenos Aires (Argentine), le 20 mars 1952, demeurant à Navarro 4280, Buenos Aires 1419 (Argentine);

2.- Monsieur Jorge Petreanu, ingénieur, né à Bucarest (Roumanie), le 10 mars 1939, demeurant à Villanueva 930, Buenos Aires 1426 (Argentine).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formée une société anonyme sous la dénomination de EUROREDY S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente de produits non alimentaires pour animaux domestiques.

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentre dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Ricardo Gonzalez, préqualifié, cinq cents actions	500
2.- Monsieur Jorge Petreanu, préqualifié, cinq cents actions.	500
Total: mille actions	1.000

Les actions ont été libérées à concurrence de cinquante pour cent (50%) de sorte que la somme de quinze mille cinq cents euros (15.500,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois est celui des commissaires à un:
- 2.- Sont nommés administrateurs de la société:
 - a) Monsieur Jean-Pol Dumonceau, administrateur de société, né à Jemappes (Belgique), le 27 juin 1966, demeurant à B-1180 Uccle, rue des Carmélites 94/4 (Belgique);
 - b) Monsieur Ricardo Gonzalez, ingénieur, né à Buenos Aires (Argentine), le 20 mars 1952, demeurant à Navarro 4280, Buenos Aires 1419 (Argentine);
 - c) Monsieur Jorge Petreanu, ingénieur, né à Bucarest (Roumanie), le 10 mars 1939, demeurant à Villanueva 930, Buenos Aires 1426 (Argentine).

3.- Est nommé commissaire aux comptes de la société:

Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale de l'année 2009.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article dix des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Jean-Pol Dumonceau, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

7.- Est nommé en qualité de directeur technique de la société Monsieur Xavier Rouvillois, ingénieur, né à Briancçon (France), le 4 novembre 1935, demeurant à F-78170 La Celle Saint-Cloud, 42, avenue de Louveciennes (France).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Gonzalez, J. Petreanu, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 novembre 2003, vol. 525, fol. 21, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 décembre 2003.

J. Seckler.

(081320.3/231/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

SYBILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 37.741.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Ce bilan rectifié annule le bilan au 31 décembre 2000, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003, enregistré à Luxembourg le 7 février 2003, sous la référence LSO-AB00373, publié au Mémorial C n° 276 du 14 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRELUX S.A.

Signature

(083413.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

SYBILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 37.741.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03626, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Ce bilan rectifié annule le bilan au 31 décembre 2001, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003, enregistré à Luxembourg le 7 février 2003, sous la référence LSO-AB00371, publié au Mémorial C n° 276 du 14 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRELUX S.A.

Signature

(083415.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

SYBILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 37.741.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03632, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRELUX S.A.

Signature

(083417.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

ULTIMO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 97.414.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-fourth of November.
Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) AGU, S.à r.l., with registered office at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy,
- 2) BJT, S.à r.l., with registered office at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy,
- 3) ULTIMO INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., with registered office at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy,

all here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Esch-sur-Alzette,
by virtue of three proxies given in Luxembourg and Wroclaw, Poland, on November 10 and 18, 2003.

Said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

Such appearing parties have decided to incorporate a société à responsabilité limitée the Articles of which they have established as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION**General**

1. Between the present and following shareholders there is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended and the present Articles of Association.

2. The Company is incorporated under the name of ULTIMO LUXEMBOURG, S.à r.l. («the Company»).

3. The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The Head Office may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders.

5. The Company is constituted for an undetermined period. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

Share Capital

6. The Company's capital is set at two hundred and thirteen thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 213,125.-) euro, represented by eight thousand five hundred and twenty-five (8,525) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The transfer of shares is made in accordance with the provisions of the Investment Agreement executed in Warsaw on July 30, 2003.

7. The creditors, representatives, right holders or heirs of any member are neither allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the resolutions of the Meetings of Shareholders.

Governing bodies

8. The Company's governing bodies shall be:

- (i) The Management Board;
- (ii) The Meeting of Shareholders.

9. The Company's day-to-day activity shall be managed by the Management Board, consisting of one or more members, who are appointed and removed at any time ad nutum without indication of reasons by the Shareholders. The members of the Management Board shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest individual powers with regard to third parties. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact. Specific rules of holding Management Board's meetings shall be regulated by internal by-laws adopted by the Meeting of Shareholders.

10. Any member of the Management Board does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as an officer, agent or proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

11. The Management Board will consist of 5 (five) members:

- a) 1 (one) member nominated and dismissed by BJT, S.à r.l.;
- b) 1 (one) member nominated and dismissed by AGU, S.à r.l.;

c) 2 (two) members, including the President, nominated and dismissed by ULTIMO INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.;

d) 1 (one) member being HALSEY, S.à r.l., R. C. B Number 50.984, a company with its registered office in 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg nominated and dismissed by BJT, S.à r.l.

12. The resolutions shall be passed with 65% majority of votes.

The following matters shall require prior resolution of the Company's Management Board, and the President's affirmative vote:

(a) approving the annual budgets for the Company and the business plans for the Company and any material amendments thereto;

(b) appointment of an independent external auditor;

(c) any abnormal or unusual matter not related to the business or otherwise outside the normal course of business or any transaction restricting or extending the Company's activities (geographically or otherwise) outside normal course of business or any transaction not at arms' length basis, or any transactions with the Shareholders related party;

(d) commencement and settlement of any legal or arbitration proceedings which either are not within the normal course of business and which involve a subject matter exceeding the equivalent of USD 25,000.- (twenty-five thousand) or several proceedings of similar type which involve a subject matter exceeding in total the equivalent of USD 50,000.- (fifty thousand);

(e) subscription, purchase or disposal of shares, units or other securities or interests in other companies, partnerships or other entities;

(f) giving any guarantee for third parties' obligations in excess of the equivalent of USD 100,000.- (one hundred thousand), except from the transactions within the group to which the Company belongs;

(g) taking any bank credits or loans, where the value of an individual credit or loan exceeds the equivalent of USD 100,000.- (one hundred thousand) or the total value of credits or loans drawn during any three consecutive months exceeds the equivalent of USD 200,000.- (two hundred thousand);

(h) granting any loans to any third parties;

(i) any strategic co-operation agreements, such as any partnerships or joint ventures;

(j) any transactions between the Company and any related party;

(k) contracts concluded with the same (individual) person for work to be done or for services to be provided when the remuneration or expenses charged for such work or services exceed the equivalent of USD 10,000.- (ten thousand) in any three month period;

(l) any gifts or charitable donations exceeding in aggregate of the equivalent of USD 10,000.- (ten thousand) in any year or any political donations exceeding in aggregate of the equivalent of USD 3,000.- (three thousand) in any year;

(m) approving any changes to the investment in the provisions relating to portfolios of bank receivables owned by the group to which the Company belongs;

(n) approving terms and conditions of providing services by the Company to the entity performing the investments of the Shareholders;

(o) approving entering into the third party service agreements;

(p) approving the expansion of Company's activity to non-core activity;

(q) approving the Approved Final Investment Proposal as defined in the Investment Agreement dated July 30, 2003;

(r) approving entering and termination of the Service Agreement and any other agreements between the Company and the Company within the Company's group;

(s) approving that the expanded activity of the Company approved by the Management Board of the Company shall be performed by an entity not wholly owned by the Company;

(t) disposal of any copyrights or any other intellectual property rights related to core business of the Company which the Company enjoys or will enjoy;

(u) adopting detailed rules and regulations governing the Earn-out Scheme provided for in the Investment Agreement dated July 30, 2003;

(v) approving the terms and conditions of the procedure aimed at obtaining a new investor in the Company's group.

13. The following matters should require prior resolution of the Company's, Shareholders' Meeting, provided that AGU, S.à r.l., BJT, S.à r.l. and ULTIMO INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l. agree to such resolution:

(a) approving the financial statements for the previous year;

(b) taking decisions as to the distribution of profits or covering of losses;

(c) acknowledging fulfilment of actions taken by the Management Board in the previous financial year;

(d) amendments to the Articles of Association;

(e) increase or decrease of the share capital including any redemption of shares;

(f) any transfer, lease, establishment of the right of usufruct, tenancy, pledge, mortgage, other encumbrances, pre-emption rights or granting any other rights over any part of the Company's business or assets;

(g) liquidation, merger with other companies, and/or transformation;

(h) issue of bonds;

(i) deciding that the profit, after deduction of the amount allocated to the statutory reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve;

(j) employment and its conditions (including remuneration, awards and bonuses) of any member of the management board and key officers of the Company as well as with other senior employees, the Management Incentive Scheme and any other incentive scheme for the senior employees of the Company.

14. Subject to Article 13 above, any other resolutions are validly adopted when passed by Meeting of Shareholders representing more than half of the capital. Specific rules of holding Management Board's meetings shall be regulated by internal by-laws adopted by the Shareholders.

Financial

15. The Company's financial year runs from January first to December thirty-first of each year.

16. At the end of each financial year, the Management Board will draw up the balance sheet which will contain a record of the assets of the Company together with its liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the debts of Company as well as the security (if any) given by the Company in order to secure such debts and debts of the Company vis-à-vis its members.

At the same time the Management Board will prepare a profit and loss account, which will be submitted for approval to the Meeting of Shareholders together with the balance sheet.

17. Each Shareholder may inspect at the Head Office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fifteen calendar days preceding the annual Meeting of Shareholders.

18. Subject to other Shareholders' decision and the provisions of the Investment Agreement dated July 30, 2003, the Company shall pay the dividend every year at a minimum level of 20% (twenty percent) of the Company's net profit and such dividends shall be subsequently distributed on a pro-rata basis to the Company's ownership, to AGU, S.à r.l., BJT, S.à r.l. and ULTIMO INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.

19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This transfer ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital it must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been reduced.

20. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the members of the Management Board or one or more liquidators appointed by the Meeting of Shareholders, which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be distributed to the Shareholders proportionally to the shares they hold in the Company's share capital.

21. For all matters not provided for in the present Articles of Association, the Shareholders refer to the existing laws as well as the Investment Agreement dated July 30, 2003. The terms not defined in these Articles shall have the meaning assigned to them in the Investment Agreement.

The persons appearing declare and acknowledge on behalf of the Shareholders that each subscribed share has been fully paid up so that from now on the Company has at its free and entire disposal the contributions referred to above. Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Subscription and payment

The shares have been subscribed and paid in as follows:

1) AGU, S.à r.l., prenamed, one thousand four hundred and forty-two point forty-three shares.	1,442.43
2) BJT, S.à r.l., prenamed, three thousand six hundred and seventy-two point fifty-seven shares	3,672.57
3) ULTIMO INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., prenamed three thousand four hundred and ten shares.	3,410
Total: eight thousand five hundred and twenty-five shares.	8,525

The shares have been paid up in the following manner:

1) by AGU, S.à r.l., prenamed:

- one thousand four hundred and forty-two point forty-three (1,442.43) shares have been paid-up for their par value together with a total issue premium of two point twelve (2.12) euro by a contribution in kind consisting of 282 shares having a nominal value of PLN 500.- and representing 28.20% of the issued share capital of the company KRAJOWE CENTRUM WIERZYTELNOSCI ULTIMO SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, a company having its registered office at Ul. Dlugosza, 2-6, 51-162 Wroclaw, Poland and its administrative office at Ul. Braniborska, 58-68, 53-680 Wroclaw, Poland.

It results from a declaration drawn up in Luxembourg, on November 10, 2003, and signed by HALSEY, S.à r.l., a company with its registered office in 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and Mr Tadeusz Uchmanowicz, electrical engineer, residing in ul. Dzialkowa nr. 52 m 4, Wroclaw, acting in their capacities as managers of AGU, S.à r.l., that the contributed shares are valued at 36,062.87 euro, the valuation report of said company as at July 24, 2003 having been attached thereto.

It results likewise from a certificate issued in Luxembourg by AGU, S.à r.l., prenamed, on November 10, 2003, that:

«- it owns 282 shares (hereinafter referred to as «Shares») issued by KRAJOWE CENTRUM WIERZYTELNOSCI ULTIMO SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, a company having its registered office at Wroclaw (hereinafter referred to as Ultimo) being 28.20% of the 1,000 shares issued by Ultimo,

- the shares are fully paid-up.

- the shares are in registered form.

- it is the legal owner solely entitled to the Shares and possessing the power to dispose of the Shares, subject to spouse's consent which has been duly obtained.

- there exists no pre-emption right nor any other right by virtue of which any person or entity may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him, as such right has been duly waived.

- none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct of the Shares and none of the Shares are subject of any attachment.
- such Shares are freely transferable.»

2) by BJT, prenamed:

- three thousand six hundred and seventy-two point fifty-seven (3,672.57) shares have been paid-up for their par value together with a total issue premium of five point thirty-nine (5.39) euro by a contribution in kind consisting of 718 shares having a nominal value of PLN 500.- and representing 71.80% of the issued share capital of the company KRAJOWE CENTRUM WIERZYTELNOSCI ULTIMO SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, a company having its registered office at Ul. Dlugosza, 2-6, 51-162 Wroclaw, Poland and its administrative office at Ul. Braniborska, 58-68, 53-680 Wroclaw, Poland.

It results from a declaration drawn up in Luxembourg, on November 10, 2003, and signed by HALSEY, S.à r.l., a company with its registered office in 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, and Mr Janusz Tchorzewski, mining engineer, residing in ul. Modrzewiowa 17, 55-090 Szczodre, acting in their capacities as managers of BJT, S.à r.l., that the contributed shares are valued at 91,819.64 euro, the valuation report of said company as at July 24, 2003 having been attached thereto.

It results likewise from a certificate issued in Luxembourg, by BJT, S.à r.l., prenamed, on November 10, 2003, that:

«- it owns 718 shares (hereinafter referred to as «Shares») issued by KRAJOWE CENTRUM WIERZYTELNOSCI ULTIMO SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, a company having its registered office at Wroclaw (hereinafter referred to as Ultimo), being 71.80% of the 1,000 shares issued by Ultimo,

- the shares are fully paid-up.

- the shares are in registered form.

- it is the legal owner solely entitled to the Shares and possessing the power to dispose of the Shares, subject to spouse's consent which has been duly obtained.

- there exists no pre-emption right nor any other right by virtue of which any person or entity may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him, as such right has been duly waived.

- none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct of the Shares and none of the Shares are subject of any attachment.

- such Shares are freely transferable.»

3) by ULTIMO INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., prenamed,

- three thousand four hundred and ten (3,410) shares have been fully paid up in cash for their par value together with a total issue premium of five (5.-) euro, so that the amount of eighty-five thousand two hundred and fifty-five (85,255.-) euro is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Such declaration and certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and end on December 31st, 2003.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about five thousand five hundred euro (EUR 5,500.-).

Constitutive meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary Meeting of Shareholders.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The following members of the Management Board of the Company, nominated by respective shareholders for an undetermined period are:

a) HALSEY, S.à r.l., R. C. B Number 50.984, a company with its registered office in 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg - nominated by BJT, S.à r.l.

b) Mr Tadeusz Uchmanowicz, electrical engineer, born on January 16, 1963, in Opole, Poland, residing in ul. Dzialkowa nr. 52 m 4, Wroclaw - nominated by AGU, S.à r.l.

c) Mr Pierre François Georges Mellinger, Chief Executive Officer, born in Bordeaux, France, on August 6, 1954, residing ul. Janczarow 22B, Warszawa, Poland - President of the Management Board - nominated by ULTIMO INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.,

d) Mr Peter Michel Yu, Chief Executive Officer, born in Massachusetts, USA, on November 24, 1961, residing 184, Colombia Jts, Brooklyn, New York, USA - nominated by ULTIMO INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.

e) Mr Janusz Tchorzewski, mining engineer, born on April 30, 1960, in Wroclaw, Poland, residing in ul. Modrzewiowa 17, 55-090 Szczodre - nominated by BJT, S.à r.l.

The company is validly bound by the joint signature of all five members of the Management Board.

However the Company is validly bound by the sole signature of HALSEY, S.à r.l., prenamed, for:

- financial transactions not exceeding the amount of EUR 5,000.-,

- representation of the company with the public administrations, - convocation of all meetings of shareholders.

2) The Company shall have its registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, he signed with us the notary the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) AGU, S.à r.l., avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy,
- 2) BJT, S.à r.l., avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy,
- 3) ULTIMO INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, toutes les trois ici représentées par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu de trois procurations données à Luxembourg et Varsovie, Pologne, les 10 et 18 novembre 2003.

Lesquelles procurations après signature ne varientur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps,

Lesquelles comparantes ont décidé de constituer entre elles une société à responsabilité limitée, dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Généralités

1. Entre les associés présents et futurs, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par les présents Statuts.

2. La Société est constituée sous la dénomination de ULTIMO LUXEMBOURG, S.à r.l. («la Société»).

3. La Société a pour objet, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes transactions industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui sont directement liées à la création, à la gestion et au financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet. La société sera considérée comme «Société de Participations Financières» conformément aux dispositions applicables.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

4. Le Siège Social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des Associés.

5. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Le Capital social

6. Le capital social est fixé à deux cent treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 213.125,-), représenté par huit mille cinq cent vingt-cinq (8.525) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Chaque part donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices proportionnelle au nombre de parts existantes.

La cession de parts sociales devra respecter les termes du Contrat d'Investissement conclu à Varsovie, le 30 juillet 2003.

7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits se référer aux inventaires sociaux et aux résolutions des Assemblées des Associés.

Organes directeurs

8. Les organes directeurs de la Société seront:

- (i) Le Conseil de Gérance;
- (ii) L'Assemblée des Associés.

9. Le Conseil de Gérance, qui sera responsable de la gestion journalière des activités de la Société, sera composé d'un ou de plusieurs membres nommés et révocables à tout moment ad nutum par les Associés sans indication de motif. Chaque associé aura le droit de désigner un membre du Conseil de Gérance. Les membres du Conseil de Gérance sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis de tiers des pouvoirs les plus étendus. Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Les règles spécifiques concernant la tenue des réunions du Conseil de Gérance seront fixées dans le règlement intérieur adopté par l'Assemblée des Associés.

10. Le ou les Gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; dirigeants, agents ou mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

11. Le Conseil de Gérance sera composé de 5 (cinq) membres:

- a) 1 (un) membre nommé et révoqué par BJT, S.à r.l.;
- b) 1 (un) membre nommé et révoqué par AGU, S.à r.l.;
- c) 2 (deux) membres, y compris le Président, nommés et révoqués par ULTIMO INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.;

d) 1 (un) membre étant HALSEY, S.à r.l., R. C. B Numéro 50.984, une société avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg nommé et révoqué par BJT, S.à r.l.

12. Les résolutions seront prises à la majorité de 65% des votes. Les matières suivantes requièrent une résolution préalable du Conseil de Gérance de la Société ainsi que le vote affirmatif du Président:

(a) l'approbation des budgets annuels et des plans d'exploitation de la Société et de modifications importantes y relatives;

(b) la désignation d'un réviseur externe indépendant;

(c) toute matière anormale ou inhabituelle n'ayant aucun rapport avec les affaires ou étant d'une autre manière étrangère au cours normal des affaires, toute transaction entraînant une restriction ou un élargissement (géographique ou autre) des activités de la Société en dehors du cours normal des affaires, toute transaction non soumise au libre jeu de la concurrence ou toute transaction avec une partie affiliée aux Associés;

(d) tout procès ou toute procédure d'arbitrage à intenter ou à régler qui ou bien ne s'inscrit pas dans le cours normal des affaires et porte sur un montant excédant l'équivalent de USD 25.000,- (vingt-cinq mille) ou bien plusieurs procédures similaires portant au total sur l'équivalent de plus de USD 50.000,- (cinquante mille);

(e) la souscription, l'acquisition ou la vente de parts sociales, de parts d'investissement ou de titres d'autres sociétés, associations ou autres entités ou d'intérêts dans celles-ci;

(f) l'octroi de garanties pour des obligations de tiers excédant un montant équivalent à USD 100.000,- (cent mille), à l'exception des transactions au sein du groupe dont fait partie la Société;

(g) tous crédits ou emprunts de banque à contracter, lorsque qu'un de ces crédits ou emprunts porte sur une valeur excédant l'équivalent de USD 100.000,- (cent mille) ou lorsque les crédits ou emprunts contractés pendant une période quelconque de trois mois consécutifs portent sur une valeur totale excédant l'équivalent de USD 200.000,- (deux cent mille);

(h) l'octroi de tous prêts à des tiers;

(i) tous accords de coopération stratégique tels que consortiums ou coentreprises;

(j) toutes transactions entre la Société et toute partie affiliée;

(k) les contrats conclus avec la même personne (physique) pour des travaux à accomplir ou des services à fournir lorsque les rémunérations ou frais de ces travaux ou services excèdent un montant équivalent à USD 10.000,- (dix mille) pour une période quelconque de trois mois;

(l) tous cadeaux ou dons faits à des oeuvres de bienfaisance excédant au total un montant équivalent à USD 10.000,- (dix mille) par an ou tous dons faits à des associations politiques excédant au total un montant équivalent à USD 3.000,- (trois mille) au cours d'une année;

(m) l'approbation de toute modification en matière d'investissement dans les provisions liées à des portefeuilles de créances bancaires appartenant au Groupe;

(n) l'approbation des modalités régissant la prestation de services par la Société pour l'entité effectuant les placements des Associés;

(o) l'approbation de la conclusion des contrats de service avec des tiers;

(p) l'approbation de l'expansion des activités de la Société dans des domaines ne s'inscrivant pas dans les activités de base de la Société;

(q) l'approbation de l'«Approved Final Investment Proposal» (Projet d'investissement final approuvé) tel que défini dans le Contrat d'Investissement daté du 30 juillet 2003;

(r) l'approbation de la conclusion et de la résiliation du Contrat de Service et d'autres contrats entre la Société et la Société au sein du groupe de la Société;

(s) l'approbation de l'exécution, par une entité n'appartenant pas entièrement à la Société, des nouvelles activités de la Société approuvées par le Conseil de Surveillance de la Société;

(t) la cession de tous droits d'auteurs ou de tous autres droits de propriété intellectuelle liés aux activités de base de la Société et dont la Société jouit ou jouira;

(u) l'adoption de règles détaillées régissant le système du «Earn-out» prévu par le Contrat d'Investissement daté du 30 juillet 2003;

(v) l'approbation des modalités de la procédure visant à trouver un nouvel investisseur dans le groupe de la Société.

13. Les matières suivantes devraient requérir la prise préalable d'une résolution de l'Assemblée des Associés de la Société, pourvu que AGU, S.à r.l., BJT, S.à r.l. et ULTIMO INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l. consentent à une telle résolution:

(a) l'approbation des comptes annuels de l'exercice précédent;

(b) la prise de décisions concernant la distribution des bénéfices ou la compensation de pertes;

(c) la reconnaissance de la réalisation de mesures prises par le Conseil de Gérance au cours de l'exercice financier précédent;

(d) les modifications des statuts;

(e) l'augmentation ou la réduction du capital social, en ce compris le rachat de parts sociales;

(f) toute cession, location, création du droit d'usufruit, d'un bail, d'un nantissement, d'une hypothèque, d'autres charges, de droits de préemption ou l'octroi de tous autres droits sur n'importe quelle partie des activités ou actifs de la Société;

(g) la liquidation, la fusion avec d'autres sociétés et/ou la transformation;

(h) l'émission d'obligations;

(i) la décision de reporter à nouveau le bénéfice, après déduction du montant affecté à la réserve légale, ou bien de le transférer à une réserve spéciale.

(j) l'engagement et les conditions y afférentes (en ce compris rémunération, récompenses et primes) de tout membre du conseil d'administration et de tous dirigeants dans des positions-clés au sein de la Société ainsi que d'autres employés de grade supérieur de la Société, le «Management Incentive Scheme» (système d'intéressement des dirigeants) et tout autre système d'intéressement des employés de grade supérieur de la Société;

14. Sous réserve de l'article 13 ci-avant, toutes les autres résolutions sont valablement adoptées lorsqu'elles sont prises à une Assemblée des Associés représentant plus de la moitié du capital. Les règlements spécifiques régissant la tenue des réunions du Conseil d'Administration figureront dans le règlement intérieur adopté par les Associés.

L'Exercice financier

15. L'exercice financier de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

16. Au terme de chaque exercice financier, le Conseil d'Administration établit le bilan, qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, ensemble avec une annexe contenant en résumé tous les engagements de la Société ainsi que les garanties d'emprunt accordées s'il y en a par la Société pour garantir ces dettes ainsi que les dettes que la Société a à l'égard des associés.

A la même date, le Conseil d'Administration préparera un compte de profits et pertes qu'elle soumettra pour approbation avec le bilan à l'Assemblée des Associés.

17. Tout Associé peut consulter au Siège social l'inventaire, le bilan et le compte de profits et pertes au cours des quinze jours de calendrier précédant l'Assemblée annuelle des Associés.

18. Sous réserve d'une autre décision des Associés et des Dispositions du Contrat d'Investissement daté du 30 juillet 2003, la Société versera un dividende annuel d'au moins 20% (vingt pour cent) du bénéfice net de la Société, lesquels dividendes seront distribués au prorata des participations dans la Société à AGU, S.à r.l., BJT, S.à r.l. et ULTIMO INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.

19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, dépenses, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social émis, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par les Administrateurs ou un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'Assemblée des Associés et investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Sociétés seront attribués aux Associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les Associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur ainsi qu'au Contrat d'Investissement daté du 30 juillet 2003. Les termes qui ne sont pas définis dans les présents Statuts auront le sens qui leur est donné dans le Contrat d'Investissement.

Les comparantes déclarent et reconnaissent au nom des Associés que chaque part sociale souscrite a été entièrement libérée, de sorte que l'apport susmentionné est dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société. Preuve en a été apportée au notaire soussigné qui le constate expressément.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites et libérées comme suit:

1) AGU, S.à r.l., préqualifiée, mille quatre cent quarante-deux virgule quarante-trois actions	1.442,43
2) BJT, S.à r.l., préqualifiée, trois mille six cent soixante-douze virgule cinquante-sept actions	3.672,57
3) ULTIMO INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., préqualifiée, trois mille quatre cent dix actions.	3.410

Total: huit mille cinq cent vingt-cinq actions	8.525
--	-------

Les parts sociales ont été libérées de la manière suivante:

1) par AGU, S.à r.l.

- mille quatre cent quarante-deux virgule quarante-trois (1.442,43) parts sociales ont été libérées pour leur valeur nominale ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de deux virgule douze (2,12) euros par un apport en nature consistant en 282 parts sociales d'une valeur nominale de PLN 500,- et représentant 28,20% du capital social émis de la société KRAJOWE CENTRUM WIERZYTELNOSCI ULTIMO SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, une société avec siège social à Ul. Dlugosza, 2-6, 51-162 Wroclaw, Pologne et son siège administratif à Ul. Braniborska, 58-68, 53-680 Wroclaw, Pologne.

Il résulte d'une déclaration dressée à Luxembourg, le 10 novembre 2003, et signée par HALSEY, S.à r.l., une société avec siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et Monsieur Tadeusz Uchmanowicz, ingénieur électrique, demeurant à ul. Dzialkowa nr. 52 m 4, Wroclaw, agissant en tant que gérants de AGU, S.à r.l. que les actions apportées sont évaluées à 36.062,87 euros, le rapport d'évaluation de ladite société au 24 juillet 2003 y étant annexé.

Il résulte également d'un certificat émis par AGU, S.à r.l., préqualifiée, à Luxembourg, en date du 10 novembre 2003, que:

«- elle est propriétaire de 282 parts sociales (ci-après dénommées «les Parts Sociales») émises par KRAJOWE CENTRUM WIERZYTELNOSCI ULTIMO SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, une société avec siège social à Wroclaw (ci-après désignée par Ultimo), représentant 28,20% des 1.000 Parts Sociales émises par Ultimo.

- les Parts Sociales sont entièrement libérées.

- les Parts Sociales sont nominatives.

- elle est le propriétaire légal seul autorisé à détenir ces Parts Sociales et ayant le droit d'en disposer, sous réserve du consentement de son époux, qui a été obtenu.

- il n'existe pas de droit de préemption ni d'autre droit en vertu desquels une personne ou entité serait autorisée à demander à ce que l'une ou plusieurs de ces Parts Sociales lui soit transférées, comme il a été expressément renoncé à ce droit.

- les Parts Sociales ne sont grevées ni d'un nantissement ou d'un usufruit; il n'existe pas de droit à bénéficier d'un nantissement ou d'un usufruit sur les Parts Sociales et les Parts Sociales ne sont pas soumises à un gage.

- les Parts Sociales sont librement transmissibles.»

2) par BJT, S.à r.l.

- trois mille six cent soixante-douze virgule cinquante-sept (3.672,57) parts sociales ont été libérées pour leur valeur nominale ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de cinq virgule trente-neuf (5,39) euros par un apport en nature consistant en 718 parts sociales d'une valeur nominale de PLN 500,- et représentant 71,80% du capital social émis de la société KRAJOWE CENTRUM WIERZYTELNOSCI ULTIMO SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, une société avec siège social à Ul. Dlugosza, 2-6, 51-162 Wroclaw, Pologne et son siège administratif à Ul. Braniborska, 58-68, 53-680 Wroclaw, Pologne.

Il résulte d'une déclaration dressée à Luxembourg, le 10 novembre 2003, et signée par HALSEY, S.à r.l., une société avec siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et Monsieur Janusz Tchorzewski, ingénieur des mines, demeurant à ul. Modrzewiowa 17, 55-090 Szczodre, agissant en tant que gérants de BJT, S.à r.l. que les actions apportées sont évaluées à 91.819,64 euros, le rapport d'évaluation de ladite société au 24 juillet 2003 y étant annexé.

Il résulte également d'un certificat émis par BJT, S.à r.l., préqualifiée, à Luxembourg, en date du 10 novembre 2003, que:

«- elle est propriétaire de 718 parts sociales (ci-après dénommées «les Parts Sociales») émises par KRAJOWE CENTRUM WIERZYTELNOSCI ULTIMO SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, une société avec siège social à Wroclaw (ci-après désignée par Ultimo), représentant 71,80% des 1.000 Parts Sociales émises par Ultimo.

- les Parts Sociales sont entièrement libérées.

- les Parts Sociales sont nominatives.

- il est le propriétaire légal seul autorisé à détenir ces Parts Sociales et ayant le droit d'en disposer, sous réserve du consentement de son épouse, qui a été obtenu.

- il n'existe pas de droit de préemption ni d'autre droit en vertu desquels une personne ou entité serait autorisée à demander à ce que l'une ou plusieurs de ces Parts Sociales lui soit transférées, comme il a été expressément renoncé à ce droit.

- les Parts Sociales ne sont grevées ni d'un nantissement ou d'un usufruit; il n'existe pas de droit à bénéficier d'un nantissement ou d'un usufruit sur les Parts Sociales et les Parts Sociales ne sont pas soumises à un gage.

- les Parts Sociales sont librement transmissibles.»

3) par ULTIMO INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., préqualifiée;

- trois mille quatre cent dix (3.410) parts sociales ont été entièrement libérées en espèces pour leur valeur nominale ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de cinq (5,-) euros, de sorte que la somme de quatre-vingt-cinq mille deux cent cinquante-cinq (85.255,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Ces déclaration et certificat, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2003.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,-).

Assemblée constitutive des associés

A l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital souscrit, se sont constituées en Assemblée extraordinaire des Associés à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une durée indéterminée:

a) HALSEY, S.à r.l., R. C. B Numéro 50.984, une société avec siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg - nommé par BJT, S.à r.l.,

b) Monsieur Tadeusz Uchmanowicz, ingénieur électrique, né le 16 janvier 1963, à Opole, Pologne, demeurant à ul. Dzialkowa nr. 52 m 4, Wroclaw - nommé par AGU, S.à r.l.,

c) Monsieur Pierre François Georges Mellinger, «Chief Executive Officer», né à Bordeaux, France, le 6 août 1954, demeurant ul. Janczarow 22B, Varsovie, Pologne - nommé par ULTIMO INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.,

d) Monsieur Peter Michel YU, «Chief Executive Officer», né à Massachusetts, USA, le 24 novembre 1961, demeurant 184, Colombia Jts, Brooklyn, New York, USA - nommé par ULTIMO INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.,

e) Monsieur Janusz Tchorzewski, ingénieur des mines, né le 30 avril 1960 à Wroclaw, Pologne, demeurant à ul. Modrzewiowa 17, 55-090 Szczodre - nommé par BJT, S.à r.l.

La société se trouve valablement engagée par la signature conjointe des cinq Administrateurs.

Toutefois la Société est valablement engagée par la signature de HALSEY, S.à r.l., préqualifiée pour:

- les transactions financières ne dépassant pas le montant de EUR 5.000,-,

- la représentation avec les administrations publiques,
 - les convocations de toutes assemblées des associés.
- 2) Le siège social de la Société est fixé à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, vol. 19CS, fol. 20, case 9. – Reçu 2.131,25 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

A. Schwachtgen.

(083813.3/230/528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

COMPTOIR FONCIER DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Grevenmacher, 31, rue de Wecker.

R. C. Luxembourg B 3.580.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

C. Clausse

Président

(082892.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

COMEDIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 54.740.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2003, réf. LSO-AL01003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(082894.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

OMNIUM D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 20.526.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 19 novembre 2003 à 16.00 heures à Luxembourg.

Le montant des pertes cumulées au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002 dépassent les trois-quarts du capital social; conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale décide de ne pas procéder à la dissolution de la société mais de continuer les activités de celle-ci.

L'assemblée ratifie la nomination par le conseil d'administration du 6 janvier 2003 de Monsieur H.P. Kothary, ayant pour adresse professionnelle Waleed Associates LLC Po Pox 437, Muscat P.C. 113, Sultanate of Oman, au poste d'administrateur.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

V. Venkataraman / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01820. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083420.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

EGON FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.468.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL03096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

EGON FINANCE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(082897.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

SOPAVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.958.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL03097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

SOPAVER S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(082898.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

FIL DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck.
R. C. Luxembourg B 60.913.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 2 juin 2003

L'an deux mille trois, le 2 juin à onze heures.

Les actionnaires de la Société sus-dénommée se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège de la société, et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) La démission de la société OELSNER FINANCIAL CORP., ayant son siège à Tortola (Iles Vierges Britanniques) de son poste d'administrateur est acceptée à l'unanimité, Pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat d'administrateur.

2) Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant à Luxembourg, est nommé administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Monsieur Distave déclare accepter son mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2004.

3) Ensuite, l'assemblée constatant que les mandats des autres administrateurs élus et de l'administrateur-délégué, à savoir:

- Monsieur Luigi Michellini, marbrier, demeurant à Bettembourg (administrateur-délégué),

- Madame Giuseppina Michellini, employée privée, demeurant à Bettembourg,

sont arrivés à terme, décide, à l'unanimité, de les renouveler pour une période d'une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2004.

Le nouveau conseil d'administration se compose donc comme suit:

- Monsieur Luigi Michellini, marbrier, demeurant à Bettembourg (administrateur-délégué),

- Madame Giuseppina Michellini, employée privée, demeurant à Bettembourg,

- Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant à Luxembourg.

4) Par ailleurs, l'assemblée, constatant que le mandat du commissaire aux comptes, LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie, est arrivé à terme, décide également de le renouveler pour une période d'une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2004.

Les administrateurs, l'administrateur-délégué et le commissaire aux comptes ainsi nommés déclarent accepter le renouvellement de leur mandat.

Bettembourg, le 2 juin 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01447. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(083488.3/503/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

TERRAROSA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.899.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf septembre.
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TERRAROSA S.A., avec siège social à L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf, constituée suivant acte notarié en date du 30 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1280 du 4 septembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Caroline Meyers, employée privée, demeurant à Contern, qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B- Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Eschette, docteur en sciences économiques, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège de la société de L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal et changement subséquent de l'article 1^{er} alinéa 2.

2. Révocation d'un des trois administrateurs actuels de la société et nomination d'un nouvel administrateur.

3. Révocation du commissaire aux comptes actuel et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal (B.P. 282, L-2012 Luxembourg) et de modifier en conséquence l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer un des trois administrateurs actuels de la société à savoir:

Monsieur Romain Schmit, responsable asset management, demeurant à L-7651 Heffingen, 12, Um Knäppchen, ainsi que de révoquer le commissaire aux comptes actuel:

la société EUWEHA S.A., ayant son siège social à L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf;

et de leur donner décharge entière et définitive pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

L'administrateur et le commissaire préqualifiés avaient été nommés lors de l'assemblée générale extraordinaire consécutive à la constitution de la société, en date 30 mai 2002.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur:

Monsieur Jim Penning, avocat, né à Luxembourg, le 12 mai 1942, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Le mandat de l'administrateurs ainsi nommé se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de la société de l'année 2008.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes:

Monsieur René Moris, expert-comptable, né le 22 mars 1948 à Luxembourg, demeurant à L-1853 Luxembourg-Cents, 24, rue Léon Kauffman.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de la société de l'année 2008.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ sept cents euros (700,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Meyers, A. Braquet, P. Eschette, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2003, vol. 140S, fol. 93, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

G. Lecuit.

(083470.3/220/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

TERRAROSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 87.899.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

G. Lecuit.

(083471.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

EOS HOLDINGS, Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 97.410.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the fifth of December.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) E OPPENHEIMER & SON INTERNATIONAL LIMITED, a company with registered office at 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

2) Mr Joseph R. Darne, director of companies, with professional address at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, both here represented by Mr Paul Krzysica, company secretary, with professional address at 9, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg,

by virtue of two proxies given in Luxembourg, on December 4, 2003.

Such proxies, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties («the Appearers») have decided to form amongst themselves a limited holding company (société anonyme holding) in accordance with the following Articles of Incorporation («the Articles»):

Art. 1. There is hereby formed a limited holding company under the name of EOS HOLDINGS.

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The object of the Company is all operations which are directly or indirectly related to the taking of participating interests, in whatsoever form, in any undertaking, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests, subject to the provisions set in Article 209 of the law on commercial companies.

It may more specifically use its funds for the creation, the management, the development of a portfolio consisting of any securities and patents, of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, or by option to purchase and any other way whatever of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer exchange or otherwise, develop these businesses and patents, contract loans with or without guarantee, grant to the companies, in which it has direct participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment or development of its purposes remaining always, however, within the limits established by the law of July 31, 1929, as amended, concerning holding companies.

Art. 3. The corporate capital is set at thirty-one thousand (31,000.-) euro (EUR), divided into fifteen thousand five hundred (15,500) shares with a par value of two (2.-) euro (EUR) each.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

The Board may in particular float bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto. A register of the registered bonds will be lodged at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

The Company is bound by the sole signature of any Director.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 9. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Wednesday in the month of June at 10.00 a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 13. The law of August 10, 1915 on commercial companies and the law of July 31, 1929 on holding companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2004.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2005.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) E OPPENHEIMER & SON INTERNATIONAL LIMITED, prenamed fifteen thousand four hundred and ninety-nine shares	15,499
2) Mr Joseph R. Darne, prenamed, one share	1
Total: fifteen thousand five hundred shares	15,500

All these shares have been entirely paid up in cash, so that the sum of thirty-one thousand (31,000.-) euro (EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

Constitutive meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following have been appointed Directors:
 - a) Mr Joseph R. Darne, director of companies, born on January 21, 1945 in Rose Hill, Mauritius, with professional address at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,
 - b) Mr Noel L. McCormack, director of companies, born on December 12, 1952 in Dublin, Ireland, with professional address at 9, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg,
 - c) Mr John T. Wheeler, director of companies, born on July 7, 1950 in Sale, England, with professional address at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.
- 3) The following is appointed Auditor:
DELOITTE & TOUCHE S.A., R.C. Luxembourg B 67.895, a company with registered office at 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.
- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2009.
- 5) The Company shall have its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearers, said appearers, through their proxyholder, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le cinq décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) E OPPENHEIMER & SON INTERNATIONAL LIMITED, une société avec siège social au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

2) Monsieur Joseph R. Darne, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,

tous les deux ici représentés par Monsieur Paul Krzysica, company secretary, avec adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé, données à Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesdits comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de EOS HOLDINGS.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le

développement de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux (2,-) euros (EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. Les lois modifiées du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) E OPPENHEIMER & SON INTERNAIONAL LIMITED, préqualifiée quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	15.499
2) M. Joseph R. Darne, préqualifié, une action	<u>1</u>
Total: quinze mille cinq cents actions	15.500

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille (EUR 31.000,-) euros est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Joseph R. Darne, administrateur de sociétés, né le 21 janvier 1945 à Rose Hill, Mauritius, avec adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,

b) Monsieur Noel L. McCormack, administrateur de sociétés, né le 12 décembre 1952 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,

c) Monsieur John T. Wheeler, administrateur de sociétés, né le 7 juillet 1950 à Sale, Angleterre, avec adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

DELOITTE & TOUCHE S.A., R.C. Luxembourg B 67.895, une société avec siège social au 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

5) Le siège de la société est fixé au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: P. Krzysica, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 36, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

A. Schwachtgen.

(083758.3/230/281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

CARVER SECURITIES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling,
R. C. Luxembourg B 97.412.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) G.T. IMMOBILIER S.A., R. C. Luxembourg B n° 64.135, une société anonyme avec siège social à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling,

ici représentée par Monsieur Alain S. Garros, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de ladite société.

2) GRAHAM TURNER S.A., R. C. Luxembourg B n° 51.094, une société anonyme avec siège social à L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Alain S. Garros, juriste, demeurant à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CARVER SECURITIES S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet les prestations de services aux filiales.

Elle a encore pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société a encore pour objet les prestations de services rendus contre rémunération séparée aux Sociétés dans lesquelles elle participe.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou à défaut par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le vingt du mois de juin de chaque année à seize heures quarante-cinq à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2004.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société anonyme G.T. IMMOBILIER, préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
2) La société anonyme GRAHAM TURNER S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents (1.400,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Alain S. Garros, juriste, né à Alger, le 23 décembre 1940, demeurant à L-1933 Luxembourg, 45, rue Siggy vu Letzebuerg,

b) G.T. IMMOBILIER, R. C. Luxembourg B n° 64.135, une société avec siège social à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling,

c) GRAHAM TURNER S.A., R. C. Luxembourg B n° 51.094, une société avec siège social à L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

GRAHAM TURNER S.A., I.B.C. n° 319166, avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté à élire un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

6) Le siège de la société est fixé à L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

Réunion du conseil d'administration

Les membres du Conseil d'Administration, tous présents ou représentés, se sont réunis et ont appelé GRAHAM TURNER S.A., préqualifiée, aux fonctions d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuel.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: A.S. Garros, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 35, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

A. Schwachtgen.

(083808.3/230/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

LORIMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 45.472.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 14 mai 2001

En date du 14 mai 2001 à 15.00 heures, les actionnaires de la Société Anonyme LORIMI S.A., se sont réunis en assemblée générale ordinaire à son siège social à Luxembourg. A l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Les mandats des administrateurs étant arrivés à échéance, les actionnaires décident de les renouveler pour 6 ans, c'est à dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2007.

En conséquence:

- Monsieur François Profeta, gérant, demeurant F-57130 Sainte-Ruffine, 16, rue des Tilleuls,
 - Monsieur Philippe Chaton, administrateur, demeurant à F-57070 Chieulles, 33, rue de la Chapelle,
 - Monsieur Patrick Weber, agent commercial, demeurant à F-57245 Peltre, 4, rue Clos de Crépy,
- sont nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2007.

Les administrateurs ainsi nommés déclarent accepter leur mandat.

2. De même, Monsieur François Profeta, gérant, demeurant F-57130 Sainte-Ruffine, 16, rue des Tilleuls, est reconduit à son poste d'administrateur-délégué de la société pour une période de 6 ans, c'est à dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2007.

3. Par ailleurs, le mandat du commissaire aux comptes de la société, à savoir LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, étant arrivé à échéance, celui-ci est renouvelé pour une période de 6 ans, c'est à dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2007.

Le commissaire aux comptes ainsi nommé déclare accepter son mandat.

Luxembourg, le 14 mai 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02524. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(083363.3/503/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

STELA II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 83.288.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03661, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(083418.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

SEBACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 19, rue X. Brasseur.
R. C. Luxembourg B 64.181.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, réf. LSO-AL04296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 2003.

Signatures.

(083484.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

**AZELIS S.A., Société Anonyme,
(anc. AZELIS, S.à r.l.).**

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 82.839.

In the year two thousand three, on the eighth of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) TORCH SERVICOS DE CONSULTORIA COMERCIAL UNIPessoal S.A., R.C. Number 4.809, a company incorporated under the laws of Portugal, with its registered office at 138, Via da Carreira, Borough de Funchal, Parish of Sao Pedro, Madeira, Portugal,

here represented by Mrs Séverine Michel, private employee, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Guernsey, on October 30, 2003,

2) Mr Hans Udo Wenzel, company director, born on July 11, 1951, in Cologne, residing at Via Paolo Marchiondi, 7, Milan, Italy,

here represented by Mrs Séverine Michel, prenamed,

by virtue of a proxy given in Milano, on October 31, 2003,

3) BEAFIN Srl, C.I. Number 00847960150, a company with registered office at Via Principe Amedeo, 23, Milan, Italy, here represented by Mrs Séverine Michel, prenamed,

by virtue of a proxy given in Milano, on October 31, 2003,

4) Mr Riccardo Gross, company director, born on August 21, 1953, in Milan, residing at Inverigo, Como, Italy,

here represented by Mrs Séverine Michel, prenamed,

by virtue of a proxy given in Milano, on October 31, 2003,

5) DEMETES S.A., R.C. Number B 83.189, a company with registered office at 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

here represented by Mrs Séverine Michel, prenamed,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 31, 2003,

6) PERMIRA ASSOCIATI S.p.A., C.I. Number 09306140154, a company incorporated under the laws of Italy, with its registered office at Corso Europa no 12, 20122 Milan, Italy,

here represented by Mrs Séverine Michel, prenamed,

by virtue of a proxy given in Milano, on October 29, 2003,

7) Mr Michel Arnaud, director, born on May 11, 1938 in Paris/France, residing at 85, quai d'Orsay, F-75007 Paris

here represented by Mrs Séverine Michel, prenamed,

by virtue of a proxy given in Paris, on October 30, 2003,

8) Mrs Sylvie Danaud, lecturer, born on May 17, 1946 in Boulogne-Billancourt/France, residing at 4, rue de Thorigny, F-75003 Paris

here represented by Mrs Séverine Michel, prenamed,

by virtue of a proxy given in Paris, on October 30, 2003,

9) INTERBANCA INTERNATIONAL HOLDING S.A., R C B Number 651370 Belgium, with registered office in 82, Avenue de Tervueren, B-1040 Brussels/Belgium,

here represented by Mrs Séverine Michel, prenamed,

by virtue of a proxy given in Milano, on October 30, 2003,

10) INTERBANCA GESTIONE INVESTIMENTI SGR S.p.A, 1543000 registre MI, with registered office in 56, Corso Venezia, I-20121 Milan/Italy,

here represented by Mrs Séverine Michel, prenamed,

by virtue of a proxy given in Milano, on October 29, 2003,

11) Mr Peter Fields, director of companies, born on July 27, 1960 in Kampala/Ouganda, residing in Yew Tree House, High Street, WA6 8FC Norley, Warrington, Cheshire, WA6 8JS, United Kingdom,

here represented by Mrs Séverine Michel, prenamed,

by virtue of a proxy given in Runcorn, on October 31, 2003,

12) Mr David Mc Cabe, director of companies, born on December 10, 1953 in Cheshire/England, residing in 96, Clift-on Road, Runcorn, WA7 4TD, United Kingdom,

here represented by Mrs Séverine Michel, prenamed,

by virtue of a proxy given in Runcorn, on October 31, 2003,

13) Mrs Joan Traynor, company director, born on October 1, 1959 in Cheshire/England, residing in 14, Lyme Grove, Altrincham, Cheshire, WA14 2AD, United Kingdom, here represented by Mrs Séverine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Runcorn, on October 31, 2003,

14) Mr Alan Reeve, company director, born on May 26, 1951 in Sutton-in-Ashfield, Nottingham/England, residing in 4, Flint Meadow, Neston, Cheshire, CH64 9XX, England, here represented by Mrs Séverine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Runcorn, on November 3, 2003,

15) Mr Carlo Verga, Director, born on April 19, 1944 in Rome, Italy, residing at Via Castiglione del Lago, 57, Rome, here represented by Mrs Séverine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Rome, on October 30, 2003,

16) Mr Gianni Ostelli, Director, born on July 1, 1955 in Vimodrone, Italy, residing at 34, G. Pascoli, Vimodrone, here represented by Mrs Séverine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Milano, on November 3, 2003,

17) CENTROBANCA S.p.A., with registered office in Corso Europa 16, 20122 Milan, here represented by Mrs Séverine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Milano, on October 29, 2003,

18) FONDO SVILUPPO IMPRESA, with registered office in Corso Europa 16, 20122 Milan, here represented by Mrs Séverine Michel, prenamed, by virtue of a proxy given in Milano, on October 29, 2003.

Said proxies, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed together with the present deed with the registration authorities.

Such appearing parties, acting through their representative, have requested the notary to state that:

I. - These appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of AZELIS, S.à r.l., with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, incorporated under the denomination of FRANCHEM, S.à r.l., (hereafter the «Company») pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary dated July 10, 2001, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, Number 3 of January 2, 2002.

II. - The Articles of Incorporation of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated May 7, 2003, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, Number 652 of June 16, 2003.

III. - The Company's capital is set at four hundred and ninety-four thousand fifty euro (EUR 494,050.-), represented by nineteen thousand seven hundred and sixty-two (19,762) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

IV. - That all the shareholders are duly represented at the meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

V. - The agenda of the meeting is worded as follows:

- 1) Change of the name of the company to AZELIS S.A. and change of the form of the company to that of a «société anonyme».
- 2) Complete restatement of the Articles of Incorporation.
- 3) Acceptance of the resignation of the managers.
 - Discharge.
- 4) Appointment of the directors.
- 5) Confirmation of the statutory auditor.
- 6) Miscellaneous.

The shareholders then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The name of the company is changed to AZELIS S.A. and the form of the company is changed to that of a «société anonyme».

As a consequence the Articles of Incorporation are completely restated and shall henceforth read as follows:

«**Art. 1.** There exists a limited corporation under the name of AZELIS S.A.

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation,

management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The corporate capital is set at four hundred and ninety-four thousand fifty euro (EUR 494,050.-), represented by nineteen thousand seven hundred and sixty-two (19,762) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Art. 4. The shares shall be bearer or registered shares.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

Towards third parties the Company is validly bound by the sole signature of any director.

The following decisions shall only be taken by a majority of eight directors:

- acquisitions or disposals by the Group of any subsidiaries or going concerns;
- approval of the annual business plan and the annual budget of the Group;
- investments or disposal not contemplated by the approved budgets, in excess of EUR 200,000 (two hundred thousand) for each single transaction or group or connected transactions;
- incurring of new financial indebtedness not contemplated by the approved budgets, in excess of EUR 1,000,000 (one million) in the aggregate;
- acquisitions or disposals of trademarks or other intellectual property rights or license agreements in respect of the same;
- joint venture agreements with third parties;
- agreements between the company or any of its subsidiaries, on one part, and any of the shareholders and /or Directors, their affiliates or any company or person related to any of them, on the other part;
- appointment of the chief executive officer of each of the Company's subsidiaries;
- determination of the remuneration and benefits of the Directors;
- resolutions to vote in the shareholders meetings of the Company's subsidiaries on any of the matters listed in Article 10 and granting of the relevant proxies;

The following decisions shall only be taken by a majority of six managers:

- disposal by the Group in one single transaction of all the Company's subsidiaries or all the going concerns of the Group;
- listing of the shares on a regulated market.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 9. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last working day in the month of June at three p.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

The resolutions of the shareholders meeting of the Company on any of the following matters will require in order to be validly taken the favourable votes of shareholders who hold together as many shares as to constitute more than 88% of the corporate capital:

- a) increase or reduction of the corporate capital;
- b) redemption or reimbursement of shares and conversion of Convertible bonds (which conversion requires a resolution of the shareholders meeting to increase the share capital of the Company);
- c) issue of bonds or debentures;
- d) mergers or de-mergers;
- e) amendment of the Articles of Association (including any increase or reduction of the corporate capital);
- f) change of the number of the members of the Board of Directors;
- g) dissolution and liquidation of the Company;
- h) distribution of dividends;
- i) any disposal of Subsidiaries and/or going concerns and/or relevant assets in a manner considered by the laws of Luxembourg as a quasi liquidation.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 13. The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

In accordance with the provisions of article 26-1 and 32-1(5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, a report on the above described change of the form of the company into that of a «société anonyme» has been drawn up on December 8, 2003 by PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., réviseur d'entreprises, with registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, which report shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said report concludes as follows:

Conclusion

«Based on the work performed as described in section 5 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind on the transformation of AZELIS, S.à r.l. into AZELIS S.A., a «Société Anonyme» is not at least equal to the number and the par value of the shares to be issued.»

Second resolution

The resignation of the following managers is accepted:

- Mr Massimo Grasselli, bank executive director, born in Cremona, Italy on November 16, 1951, resident in Milano, Corso Europa 16,
- Mr Paolo Melloni, employee, born in Milano (Italy) on April 16, 1961, resident in Milano, Corso Europa 16,
- Mr Laurence Mc Nairn, prenamed,
- Mrs Sharon Alvarez-Masterton, prenamed,
- Mr Nicola Bordignon, prenamed,
- Mr Stefano Manservisi, prenamed,
- Mr Michel Arnaud, prenamed,
- Mr Giovanni Bonizzoni, prenamed,
- Mr Peter Fields, prenamed,
- Mr Hartmut Seidel, manager, born in Freiberg -SA (Germany) on February 22, 1946, resident in Krefeld, Josef-Brocker-Dyk 27,
- Mr Hans Udo Wenzel, prenamed (president of the Board of Managers).

By special vote discharge is granted to them for their mandates up to this day.

Third resolution

The resignating managers are appointed as directors.

Fourth resolution

Is confirmed as statutory auditor:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., R.C. B Number 65.477, with registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the representative of the appearing parties, said representative signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) TORCH SERVICOS DE CONSULTORIA COMERCIAL UNIPessoal S.A., R.C. Numéro 4.809, une société constituée sous la loi portugaise, avec siège social à 138, Via da Carreira, Borough de Funchel, Parish of Sao Pedro, Madeira, Portugal,

ici représentée par Madame Séverine Michel, employée privée, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 30 octobre 2003,

2) Monsieur Hans Udo Wenzel, administrateur de sociétés, né le 11 juillet 1951, à Cologne, demeurant Via Paolo Marchiondi, 7, Milan, Italie,

ici représenté par Madame Séverine Michel, préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 31 octobre 2003,

3) BEAFIN Srl, C.I. Numéro 00847960150, une société avec siège social à Via Principe Amedeo, 23, Milan, Italie,

ici représentée par Madame Séverine Michel, préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 31 octobre 2003,

4) Monsieur Riccardo Gross, administrateur de sociétés, né le 21 août 1953, à Milan, demeurant à Inverigo, Como, Italie,

ici représenté par Madame Séverine Michel, préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 31 octobre 2003,

5) DEMETES S.A., R.C. Numéro 83.189, une société avec siège social à 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg,

ici représentée par Madame Séverine Michel, préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 31 octobre 2003,

6) PERMIRA ASSOCIATI S.p.A., C.I. Numéro 09306140154, une société constituée sous la loi italienne, avec siège social à Corso Europa no 12, 20122 Milan, Italie,

ici représentée par Madame Séverine Michel, préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 29 octobre 2003,

7) Monsieur Michel Arnaud, administrateur, né le 11 mai 1938 à Paris/France, demeurant at 85, quai d'Orsay, F-75007 Paris

ici représentée par Madame Séverine Michel, préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 30 octobre 2003,

8) Madame Sylvie Dannaud, conférencière, née le 17 mai 1946 à Boulogne-Billancourt/France,

ici représentée par Madame Séverine Michel, préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 30 octobre 2003,

9) INTERBANCA INTERNATIONAL HOLDING S.A., R C B Numéro 651370 Belgique, avec siège social à 82, Avenue de Tervueren, B-1040 Bruxelles/Belgique,

ici représentée par Madame Séverine Michel, préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 30 octobre 2003,

10) INTERBANCA GESTIONE INVESTIMENTI SGR S.p.A, 1543000 registre MI, avec siège social à 56, Corso Venezia, I-20121 Milan/Italie,

ici représentée par Madame Séverine Michel, préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 29 octobre 2003,

11) Monsieur Peter Fields, administrateur de sociétés, né le 27 juillet 1960 à Kampala/Ouganda, demeurant Yew Tree House, High Street, WA6 8FC Norley, Warrington, Cheshire, WA6 8JS, Royaume-Uni,

ici représentée par Madame Séverine Michel, préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée à Runcorn, le 31 octobre 2003,

12) Monsieur David Mc Cabe, administrateur de sociétés, né le 10 décembre 1953 à Cheshire/Angleterre, demeurant in 96, Clifton Road, Runcorn, WA7 4TD, Royaume-Uni,

ici représenté par Madame Séverine Michel, préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée à Runcorn, le 31 octobre 2003,

13) Madame Joan Traynor, administrateur de sociétés, née le 1^{er} octobre 1959 à Cheshire/Angleterre, demeurant 14, Lyme Grove, Altrincham, Cheshire, WA14 2AD, Royaume-Uni,

ici représentée par Madame Séverine Michel, préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée à Runcorn, le 31 octobre 2003,

14) Monsieur Alan Reeve, administrateur de sociétés, né le 26 mai 1951 à Sutton-in-Ashfield, Nottingham/Angleterre, demeurant 4, Flint Meadow, Neston, Cheshire, CH64 9XX, Angleterre, ici représenté par Madame Séverine Michel, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée à Runcorn, le 3 novembre 2003,

15) Monsieur Carlo Verga, administrateur, né le 19 avril 1944 à Rome, Italie, demeurant Via Castiglion del Lago, 57, Rome,

ici représenté par Madame Séverine Michel, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée à Rome, le 30 octobre 2003,

16) Monsieur Gianni Ostelli, administrateur, né le 1^{er} juillet 1955 à Vimodrone, Italie, demeurant 34, G. Pascoli, Vimodrone,

ici représenté par Madame Séverine Michel, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 3 novembre 2003,

17) CENTROBANCA S.p.A., avec siège social à Corso Europa 16, 20122 Milan, ici représentée par Madame Séverine Michel, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 29 octobre 2003,

18) FONDO SVILUPPO IMPRESA, avec siège social à Corso Europa 16, 20122 Milan, ici représentée par Madame Séverine Michel, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 29 octobre 2003.

Lesquelles procurations après signature ne varient par la mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de AZELIS, S.à r.l., ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, constituée sous la dénomination de FRANICHEM, S.à r.l. (ci-après la «Société») suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 3 du 2 janvier 2002.

II.- Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 7 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 652 du 16 juin 2003.

III.- Le capital social de cette Société est de quatre cent quatre-vingt-quatorze mille cinquante euros (EUR 494.050,-), représenté par dix-neuf mille sept cent soixante-deux (19.762) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

IV.- Que tous les associés sont dûment représentés à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit tous les associés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

V. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Changement de la dénomination sociale en AZELIS S.A. et changement de la forme de la société en celle d'une société anonyme.

2) Refonte complète des statuts.

3) Acceptation de la démission des gérants.

- Décharge.

4) Nomination des administrateurs.

5) Confirmation du commissaire aux comptes.

6) Divers.

Les associés ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

La dénomination sociale est changée en AZELIS S.A. et la forme de la société est changée en celle d'une société anonyme.

En conséquence il est procédé à une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de AZELIS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet

toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt-quatorze mille cinquante euros (EUR 494.050,-), représenté par dix-neuf mille sept cent soixante-deux (19.762) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

Tout administrateur pourra participer à la réunion du conseil d'administration par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la seule signature d'un administrateur.

Les décisions suivantes seront uniquement prises par une majorité de huit administrateurs:

- acquisitions ou dispositions par le Groupe de toute filiale ou entreprises rémunératrices;
- approbation du plan financier annuel et du budget annuel du Groupe;
- investissements ou disposition non envisagés par le budget approuvé, en excédent de EUR 200.000 (deux cent mille) pour chaque transaction prise séparément ou transaction du Groupe ou connexes;
- contacter de nouvelles dettes non envisagées par le budget approuvé en excédent de EUR 1.000.000 (un million) au total;
- acquisitions ou dispositions de marques de fabrique ou d'autres propriétés intellectuelles ou conventions de licence y relatives;
- des contrats de joint venture avec des tiers;
- conventions entre la société et/ou une de ses filiales, d'une part, et tout actionnaire et/ou administrateur leurs filiales ou toute société ou personne en relation avec elles, d'autre part;
- nomination de l'administrateur exécutif de chacune des filiales de la Société;
- détermination de la rémunération et des bénéfices des administrateurs;
- résolutions pour voter aux réunions des filiales de la Société sur un des points énumérés à l'article 10 et donner les procurations y relatives;

Les décisions suivantes seront uniquement prises par la signature de six administrateurs:

- disposition par le Groupe en une seule transaction des filiales de la Société ou de toutes les entreprises rémunératrices du Groupe;
- cotation des actions à un marché réglementé.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jour ouvrable du mois de juin à quinze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Les résolutions des actionnaires prises en assemblée de la Société sur un des points suivants devront pour être valables être prises avec les votes favorables d'actionnaires qui détiennent ensemble un nombre d'actions qui représentent plus que 88% du capital social:

- a) augmentation ou réduction du capital social;
- b) rachat ou remboursement d'actions et conversion d'obligations convertibles (dont la conversion requiert une résolution de l'assemblée des actionnaires pour augmenter le capital social de la Société);
- c) émission d'obligations;
- d) fusions ou scissions;
- e) modification des statuts (y compris toute augmentation ou réduction du capital social);
- f) modification du nombre des membres du Conseil d'Administration;
- g) dissolution et liquidation de la Société;
- h) distribution de dividendes;
- i) toute disposition de filiales et/ou entreprises rémunératrices et/ou des avoirs pertinents d'une manière considérée comme quasi-liquidation par la loi luxembourgeoise.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

En conformité avec les prescriptions des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport sur la transformation de la société en société anonyme a été dressé en date du 8 décembre 2003 par PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ce rapport conclut comme suit:

Conclusion

«Based on the work performed as described in section 5 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind on the transformation of AZELIS, S.à r.l. into AZELIS S.A., a «Société Anonyme» is not at least equal to the number and the par value of the shares to be issued.»

Deuxième résolution

La démission des gérants suivants est acceptée:

- Monsieur Massimo Grasselli, directeur de banque, né à Cremona, Italie, le 16 novembre 1951, demeurant à Milan, Corso Europa 16,
 - Monsieur Paolo Melloni, employé, né à Milan (Italie) le 16 avril 1961, demeurant à Milan, Corso Europa 16,
 - Monsieur Laurence Mc Nairn, préqualifié,
 - Madame Sharon Alvarez-Masterton, préqualifié,
 - Monsieur Nicola Bordignon, préqualifié,
 - Monsieur Stefano Manservigi, préqualifié,
 - Monsieur Michel Arnaud, préqualifié,
 - Monsieur Giovanni Bonizzoni, préqualifié,
 - Monsieur Peter Fields, préqualifié,
 - Monsieur Hartmut Seidel, gérant, né à Freiberg -SA (Allemagne), le 22 février 1946, demeurant à Krefeld, Josef-Brockner-Dyk 27
 - Monsieur Hans Udo Wenzel, préqualifié (président du Conseil de Gérance).
- Par vote spécial décharge leur est donnée pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Les gérants démissionnaires sont nommés administrateurs.

Quatrième résolution

Est confirmé comme commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., R.C. B Number 65.477, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Michel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 35, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

A. Schwachtgen.

(083848.3/230/507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

FIB S.A., FIRST INTERNATIONAL BROKER, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 87.157.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de notre société, tenue en date du 8 décembre 2003 que:

- Décision a été prise d'accepter la démission de M. Alain Katz de son poste d'administrateur de notre société.
- Décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière à celui-ci pour la période de son mandat.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04000. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083490.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE RESTAURATION (C.I.R.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute.

R. C. Luxembourg B 67.893.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2003, réf. LSO-AL01076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Signature.

(083511.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

CARODIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.

R. C. Luxembourg B 73.058.

—
Extrait de résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2003

Les actionnaires de la société CARODIS S.A., réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, le 26 novembre 2003, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- Monsieur René Valvasori, ingénieur gradué, demeurant à Perl/Nennig, Allemagne est révoqué de son poste d'administrateur de la société.

- Monsieur Michel Siedler, agent immobilier, demeurant à Esch-sur-Alzette est révoqué de son poste d'administrateur de la société.

- La société BONACCI S.A., établie et ayant son siège social à L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II, R. C. S. Luxembourg B 47.508, est nommée administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2005.

- Le nouvel administrateur déclare accepter son mandat.

- Par ailleurs, Monsieur Dominique Bonacci, gérant, demeurant à L-4912 Bascharage, 20B, rue du Bois, qui accepte, est nommé administrateur-délégué de la société.

- Conformément à l'article 12 des statuts de la société, l'administrateur-délégué pourra engager la société, à l'égard des tiers, en toutes circonstances, par sa signature individuelle.

En conséquence, le conseil d'administration aura, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2005, la composition suivante:

Monsieur Natale Bonacci, gérant, demeurant à F-57310 Bertrange, 12, rue Saint-Nicolas, France,

Monsieur Dominique Bonacci, gérant, demeurant à L-4912 Bascharage, 20B, rue du Bois (Administrateur-délégué).

La société BONACCI S.A., établie et ayant son siège social à L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II, R.C.S. Luxembourg B 47.508.

Bettembourg, le 26 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00690. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(083491.3/503/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

D.D.L. CONSEILS ET INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 2, rue Emile Lavandier.

R. C. Luxembourg B 65.502.

Extrait de résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2003

Les actionnaires de la société D.D.L. CONSEILS ET INVESTISSEMENTS S.A., réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, le 12 juin 2003, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- la démission de LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg 25.797 de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée,
- pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat,
- est nommée commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire pour une durée de trois années, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2006, la société FIDUCIAIRE DDL AUDIT ET CONSEIL, S.à r.l., ayant son siège social à L-1924 Luxembourg, 2, rue Emile Lavandier, R.C.S. Luxembourg B 94.055,
- le nouveau commissaire aux comptes déclare accepter son mandat.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01442. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(083495.3/503/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

MERCURY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 94.241.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2003

1. les démissions de Monsieur John B. Mills, SOLON MANAGEMENT LIMITED et SOLON DIRECTOR LIMITED comme administrateurs de la société ainsi que la décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à présent, sont par la présente acceptées avec effet immédiat.

2. Monsieur Peter Whitney Fearnhead, 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Monsieur Peter John Milne, 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg; et CORSA S.A., Trust Company Complex, Ajeltake Road, Ajelteke Island, Majuro, Marshall Islands, MH96960, sont par la présente nommés comme administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant à l'assemblée générale des actionnaires de 2006.

3. La démission de FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l. comme commissaires aux comptes de la société ainsi que la décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à présent, est par la présente acceptée avec effet immédiat.

4. FIDUCIAIRE AUDITLUX, S.à r.l., 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg est par la présente nommée comme commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat pour une période se terminant à l'assemblée générale des actionnaires de 2006.

5. Le transfert du siège social de la société du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg est par la présente approuvé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02555. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083441.3/631/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

MODERN TREUHAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 86.166.

Procès-verbal (traduction) de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 27 mai 2003

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société MODERN TREUHAND S.A., réunie le 27 mai 2003, est déclarée ouverte à 11.30 heures et est présidée par Monsieur Mikael Holmberg, demeurant à Leudelange, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne Mademoiselle Fatiha Mahrouk, demeurant à Saulnes, France comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Gilles Wecker, demeurant à Luxembourg, est élu comme scrutateur.

Ordre du jour:

Le Président expose l'ordre du jour de l'assemblée comme suit:

- Réception des rapports du conseil d'administration et du réviseur des comptes pour la période s'achevant au 31 décembre 2002;
- Approbation des comptes annuels et répartition du résultat au 31 décembre 2002;
- Décharge du conseil d'administration et du réviseur de l'exercice de leur mandat pour la période s'achevant au 31 décembre 2002;
- Election des membres du conseil des administrateurs et du réviseur jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
- Divers.

(ii) Il résulte de cette liste de présence que sur 1.000 actions toutes les actions représentant l'entière du capital social émis de la société sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la Société étant présents ou représentés à la présente assemblée générale.

(iii) La liste de présence signée par les actionnaires présents à l'assemblée, les procurations des actionnaires représentés, signée par le Président, Secrétaire et Scrutateur resteront annexées aux procès-verbaux.

Le secrétaire de l'assemblée a donc présenté les comptes annuels et le rapport des réviseurs pour l'année s'achevant au 31 décembre 2002. Ces rapports n'ont suscité aucun commentaire de la part des personnes qui ont participé à cette assemblée.

Délibération

Après d'exhaustives discussions, l'assemblée, par unanimité, a prononcé les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver les rapports du conseil d'administration et les comptes annuels pour la période s'achevant au 31 décembre 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de reporter la perte d'un montant de 4.477 euros de l'année 2002.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration et au réviseur à compter de l'approbation des comptes annuels, pour la période s'achevant au 31 décembre 2001.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'élire M. Marc Beuls, M. Peter Lewis et M. Nico Birchen comme administrateurs du conseil d'administration à compter du 27 mai 2003 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de réélire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., comme réviseur à compter de ce jour et ce, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.

Aucun autre point n'étant porté à ce jour, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à 12.30 heures.

Après lecture du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire par le secrétaire, il a été signé par les actionnaires présents ou représentés par des procurations, le secrétaire ainsi que le scrutateur.

Signé: M. Holmberg, F. Mahrouk, G. Wecker.

Minutes of the Annual Ordinary Meeting of shareholders held on May 27th, 2003

The meeting held in the registered office in Luxembourg is called to order at 11.30 a.m. by Mr Mikael Holmberg who acts as Chairman.

The Chairman appoints Miss Fatiha Mahrouk as secretary to the meeting.

The meeting elects Mr Gilles Wecker as scrutineer.

Presence

It appears from an attendance list that the shares, representing the total capital of the Company, are present or represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly decide on the topics of the agenda.

Agenda:

The Chairman exposes the agenda of the meeting as follows:

- Report of the Board of Directors and the statutory auditor for the period ending on December 31, 2002;
- Approval of the annual accounts and allocation of results as of December 31, 2002;
- Discharge to the Board of Directors and statutory auditor for the exercise of their mandate through December 31, 2002;
- Election of the Board of Directors and statutory auditor until the annual shareholders' meeting to be held for the approval of the annual accounts as of December 31, 2003;
- Miscellaneous.

Deliberation

Thereupon the meeting approves the statements made by the Chairman and confirms that the meeting is duly constituted.

The Chairman presents the Board of Directors' and independent auditor's reports to the meeting.

He submits the annual accounts to the meeting for control and approval and for decision regarding the allocation of results as of December 31, 2002.

He suggests granting discharge to the directors and auditor for the period ending on December 31, 2002.

After exhaustive discussions, the meeting unanimously passed the following resolutions:

- Resolved to approve the annual accounts for the period ending on December 31, 2002;
- Resolved to carry forward the loss of the period ending on December 31, 2002 amounting to EUR 4.477;
- Resolved to grant full discharge to the directors and the statutory auditor for the period ending on December 31, 2002;
- Resolved to reelect Mr Marc Beuls, Mr Peter Lewis and Nico Birchen as directors of the Company until the annual shareholders' meeting to be held for the approval of the annual accounts as of December 31, 2003;
- Resolved to reelect PricewaterhouseCoopers as statutory auditor until the annual shareholders' meeting to be held for the approval of the annual accounts as of December 31, 2003.

There being no further item on the agenda, the meeting was adjourned at 12.30 a.m.

The secretary reads the minutes of the annual ordinary meeting and they are signed by the shareholders present or represented by proxies, the secretary as well as by the scrutineer.

Signé: M. Holmberg, F. Mahrouk, G. Wecker.

Attendance List

Name of Shareholder	Number of shares	Representative / Proxy-holder	Signatures
BANQUE INVIK S.A.	999	Mikael Holmberg	Signature
Mikael Holmberg.	1	Mikael Holmberg	Signature
Total	1,000		

Signature / Signature / Signature
Chairman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK03095. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(081658.3/1369/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2003.

StarCAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 140, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 97.107.

L'associé unique a pris la résolution suivante le 17 novembre 2003:

Première résolution

L'associé unique, StarCAPITAL CORP., avec son siège social à Frederick House Nassau, The Bahamas, a décidé de céder tous ses parts sociales, (au total cinq cents parts sociales), à StarCAPITAL GESTAO E PARTICIPAÇÕES SGPS LDA, avec son siège social à Rua da Cooperativa Agricola do Funchal, Funchal, Madiera.

StarCAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03800. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083378.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

SORIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8248 Mamer, 2, op Paasseleck.
R. C. Luxembourg B 34.832.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 17 novembre 2003

Les actionnaires de la société SORIM S.A., réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, le 17 novembre 2003, ont décidé, à l'unanimité, de prendre la résolution suivante:

Monsieur Henri Olinger, Ingénieur (FH), demeurant à L-8340 Olm, 8, boulevard Robert Schuman, est nommé administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2007.

La société est engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01437. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(083489.3/503/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

AB CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.
R. C. Luxembourg B 49.670.

Résolutions

1-4) Après lecture du rapport du conseil d'administration et explication du bilan fait par M. Axel Buchmann.

Après lecture du rapport du commissaire aux comptes, certifiant la bonne tenue des comptes, les bilans et comptes pertes et profits sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée générale.

5) Le résultat de l'exercice est reporté au compte pertes et profits.

6) Par votes spéciaux, l'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat de l'exercice 2002.

7) Par votes spéciaux, l'assemblée décide la continuation de l'activité malgré la perte de plus de la moitié du capital social au 31 décembre 2002.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AL06830. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083515.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

EURO MULTI SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3231 Bettembourg, 54, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 58.125.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03750, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

E. Philippe

(083583.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

EURO MULTI SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3231 Bettembourg, 54, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 58.125.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03753, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

E. Philippe

(083586.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

SAGITTARUS AGENCY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 71, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 88.654.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés de la société en date du 8 avril 2003

4. L'associé unique décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: 71, rue de Luxembourg à L-8440 Steinfort.

Pour la société

O. Polet

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03731. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083402.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

FISCOGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 61.071.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés de la société, tenue en date du 12 juin 2003

4. Publication au Mémorial des associés actuels: les 500 parts sociales de la société se répartissent comme suit: 249 parts sociales sont détenues par la société VANCE HOLDING S.A. (LUXEMBOURG) et 251 parts sociales sont détenues par Monsieur Philippe Lambert.

P. Lambert

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03733. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083405.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

INTERCONTINENTAL DISTRIBUTION «INCODIS» S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 45.355.

—
La soussignée UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A. dénonce avec effet immédiat le siège social de la société dénommée INTERCONTINENTAL DISTRIBUTION «INCODIS» S.A. en ses bureaux au 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange.

Bertrange, le 11 décembre 2003.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Y. Wallers / R. Altmann

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03658. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083431.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

CARTINIA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 37.159.

—
Il résulte de lettres de démission que Messieurs John Seil et Henri Grisius ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs, et que DELOITTE & TOUCHE, S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le siège de la société est dénoncé avec effet immédiat.

Le contrat de domiciliation conclu en date du 29 novembre 2000 entre COMPAGNIE FIDUCIAIRE, S.à r.l. et CARTINIA S.A. est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03174. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083658.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

AB CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.
R. C. Luxembourg B 49.670.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06829, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 16 décembre 2003.

Signature.

(083512.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

CAFE LA GRUTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 323, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 54.036.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06835, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 16 décembre 2003.

Signature.

(083516.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

TORAK, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5495 Wintrange, 10, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 63.416.

Le bilan de clôture et l'annexe légale au 26 novembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03221, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Signature.

(083566.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

TELICSE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue de Commerce.
R. C. Luxembourg B 36.441.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03223, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Signature.

(083569.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

LA DESIRADE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aérogolf Center.
R. C. Luxembourg B 53.673.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 décembre 2003.

Signature.

(083617.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

R.P.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 41.652.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 décembre 2003.

Signature.

(083619.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

LARES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 41.723.

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 octobre 2002 que le mandat des administrateurs Madame M.P. Van Waelem, Madame L. Zenners, Monsieur P. Sunnen et du commissaire aux comptes S.R.E. SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02915. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(083643.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

ROAD RUNNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 6A, rue du Laboratoire.
R. C. Luxembourg B 72.610.

Les 150 parts sociales de la société ROAD RUNNER, S.à r.l. sont détenues par Monsieur Claude Poliart à partir du 1^{er} octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait certifié sincère et conforme

ROAD RUNNER, S.à r.l.

C. Poliart

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03732. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(083637.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

SAGITTARUS AGENCY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 71, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 88.654.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03734, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

O. Polet

(083575.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

ESPACE DECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8218 Mamer, 2, rue des Champs.
R. C. Luxembourg B 64.862.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

D. Thevenier

(083579.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.
